

Douzième conférence :

## Conférence de clôture

# Le poids de l'Union européenne dans le monde

**Mercredi**  
**14 juin 2017**  
**(17h30 – 19h30)**

Conseil d'État  
Salle  
d'Assemblée générale

### Calendrier du cycle (2015-2017)

- 1- Quelle souveraineté juridique des États et de l'Union ?  
*21 octobre 2015*
2. Quelles institutions pour l'Europe de demain ?  
*16 décembre 2015*
3. Quelle gouvernance pour la zone euro ?  
*10 février 2016*
4. L'Europe des frontières : enjeux et défis  
*30 mars 2016*
5. Faut-il accroître la capacité d'intervention diplomatique et militaire de l'Union ?  
*18 mai 2016*
6. Le poids de l'Union dans les négociations commerciales internationales  
*6 juillet 2016*
7. Enseignement et recherche : l'Europe continue-t-elle de former les élites mondiales ?  
*14 septembre 2016*
8. Le droit européen de la concurrence est-il adapté à l'économie mondialisée ?  
*19 octobre 2016*
9. Quelle place pour les services publics dans l'Union ?  
*7 décembre 2016*
10. Peut-on parler d'une démocratie européenne ?  
*1<sup>er</sup> février 2017*
- 11- Quels droits pour les citoyens européens ?  
*8 mars 2017*
- 12- Le poids de l'Union européenne dans le monde  
*14 juin 2017*

## Dossier du participant

Le modérateur :

**Jean-Marc Sauvé,**  
vice-président du Conseil d'État

Les intervenants :

**Alain Le Roy,**  
ancien secrétaire général du service européen pour l'action extérieure

**Hubert Védrine,**  
ancien ministre des affaires étrangères

## Conclusion du cycle

**Valéry Giscard d'Estaing**  
ancien Président de la République

## Objectifs du cycle

Le 6<sup>e</sup> cycle de conférences du Conseil d'État, qui s'achève ce 14 juin, a porté sur l'avenir de l'Europe à la lumière des défis auxquels elle doit faire face.

Plus de 60 ans après la déclaration Schuman et la création de la Communauté économique européenne, toutes les enquêtes d'opinion attestent qu'en dépit de réussites éclatantes, comme la réunification du continent et l'intégration des démocraties de l'Europe de l'Est, les peuples s'éloignent de l'Union, perçue comme trop bureaucratique et distante. Et le risque grandit d'un rejet de la construction européenne, avec notamment la perspective au Royaume Uni du référendum sur le maintien dans l'Union. Le « non », lors du référendum en 2005, de la France et de la Hollande, puis le rejet par l'Irlande du traité de Lisbonne en 2008 lors d'une première consultation avaient déjà valeur d'avertissement.

Et pourtant, l'Union est plus que jamais nécessaire pour faire face aux nouveaux enjeux de la globalisation. Elle est devenue un acteur majeur de la régulation économique mondiale, notamment dans les négociations commerciales internationales et le droit de la concurrence, permettant ainsi de défendre les intérêts vitaux des États et d'incarner une vision européenne. L'Union joue également un rôle essentiel dans

l'aide au développement et dans la recherche d'un nouveau modèle de croissance plus équilibré, afin de mettre en œuvre l'indispensable transition énergétique et de parvenir à une économie sociale de marché alliant l'exigence de compétitivité avec un haut niveau de solidarité.

Aujourd'hui, l'Union continue d'ailleurs de jouir d'un grand prestige à l'extérieur de ses frontières, comme en témoignent les demandes d'adhésion ou de partenariat qui ont conduit à définir une nouvelle politique de voisinage. La société civile internationale, les ONG et les défenseurs des droits de l'Homme comptent sur l'Union pour peser en faveur d'un monde plus juste. Le rayonnement de la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH contribue à faire de notre continent celui d'une certaine idée des droits de l'Homme.

L'Union est dans une certaine mesure victime de son succès et de son attractivité. Elle a grandi très vite et les élargissements successifs ont conduit à une complexification de son architecture et à une Europe à plusieurs vitesses. Malgré les réformes successives donnant plus de poids et de légitimité au Parlement européen, et associant davantage les parlements nationaux, le sentiment d'appartenance à la Nation demeure primordial et les concepts de citoyenneté et de démocratie européennes restent largement abstraits.

Enfin, la création de la zone euro a changé profondément la nature de l'Union. Si elle a permis de doter les États membres qui en font partie de l'une des monnaies les plus fortes du monde et a rendu irréversible une approche communautaire des questions budgétaires et économiques, elle a aggravé le risque de faire de l'Union le bouc émissaire d'opinions publiques lassées des efforts demandés pour restaurer la compétitivité et retrouver une croissance durable. À la suite de la crise économique et financière de 2008, face à la nécessité de conjurer le risque des dettes souveraines, le rôle de la Banque centrale européenne s'est considérablement accru. La question est posée d'une plus grande convergence fiscale, économique et sociale et de la gouvernance de la zone euro.

L'Union doit aussi faire face à de nouveaux défis pour assurer la sécurité du continent. Bien que les traités aient posé les bases d'une politique étrangère et de sécurité commune, et malgré la création d'un Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Europe n'est pas encore parvenue à s'approprier la place qui lui revient au sein du concert des grandes puissances. Plus fondamentalement encore, l'Union est fragilisée par le sentiment diffus qu'elle n'est pas en mesure de véritablement contrôler ses frontières extérieures, problème rendu encore plus aigu par la récente crise migratoire. Pour rester une terre d'asile fidèle à sa vocation sans enclencher une spirale dangereuse qui conduirait à une remise en cause du principe fondamental de la libre circulation des personnes et des marchandises dans l'espace européen, l'Union doit trouver les moyens de démontrer aux opinions publiques qu'elle a la capacité, en partenariat avec les États, de gérer l'espace Schengen et de rendre le dispositif « Dublin » plus efficace.

Il s'agit donc pour le Conseil d'État, en conviant des personnalités nationales et européennes reconnues pour leurs compétences, de s'interroger sur les moyens pour l'Union de faire face à ces nouveaux défis afin de continuer à incarner au 21<sup>e</sup> siècle, dans notre monde globalisé, un idéal européen plus que jamais nécessaire.

Organisés par la section du rapport et des études sur une durée de deux années, les *Entretiens sur l'Europe* abordent trois thèmes principaux :

- La première série de conférences porte sur l'architecture de l'Europe et traite des institutions nécessaires à une Europe différenciée : la gouvernance de la zone euro, les convergences possibles entre États membres dans les domaines sociaux et fiscaux, ainsi que la question de la capacité de l'Union à gérer ses frontières.

- La deuxième série de conférences concerne les politiques de l'Union : poids et rayonnement de l'Union dans un monde globalisé, l'Europe commerciale, l'enseignement et la recherche, le

rôle du droit dans la compétitivité économique de l'Union ou encore la place dévolue au service public.

- La troisième et dernière série de conférences est consacrée à la question souvent débattue de l'identité de l'Europe, en approfondissant les concepts de démocratie et de citoyenneté européenne et la définition des valeurs communes à l'Union.

## Présentation de la conférence

La douzième et dernière conférence du cycle est consacrée à l'avenir de l'Europe à la lumière des défis auxquels elle est confrontée.

Elle réunira des acteurs et témoins d'une actualité qui bouleverse aujourd'hui l'unification européenne. Ils livreront, avec pragmatisme, leur vision du poids de l'Union européenne dans le monde, par le prisme du dialogue des juges, de la diplomatie européenne, et de l'analyse politique et stratégique du devenir de l'Europe.

## Biographies des intervenants

### ■ Jean-Marc Sauvé



Diplômé de Sciences Po et ancien élève de l'École nationale d'administration, Jean-Marc Sauvé entre comme auditeur au Conseil d'État en 1977. Il est conseiller technique dans les

cabinets de Maurice Faure et de Robert Badinter, ministres de la justice, de 1981 à 1983. Il occupe les postes de directeur de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la justice de 1983 à 1988, puis de directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur de 1988 à 1994, date à laquelle il devient préfet de l'Aisne. Nommé maître des requêtes au Conseil d'État en 1983, il devient conseiller d'État et secrétaire général du Gouvernement en 1995. Depuis le 3 octobre 2006, il est le vice-président du Conseil d'État. Il est également président du comité prévu par l'article 255 du Traité pour le fonctionnement de l'Union européenne (comité de sélection des juges européens), président du conseil d'administration de l'École nationale d'administration et président de l'Institut français des sciences administratives.

## ■ Alain Le Roy



Ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, et agrégé d'économie et de gestion, Alain Le Roy débute sa carrière comme ingénieur au sein de la compagnie Total (1980-1990). En 1990, il rejoint l'administration territoriale en qualité de sous-préfet et de directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, avant d'être nommé chef de cabinet puis conseiller auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural (1992-1993). En 1993, il est nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes et rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel (1996-1999). Il entame une carrière diplomatique dès 1995 : au sein de l'Organisation des Nations Unies – directeur des opérations de restauration des services publics à Sarajevo (1995), préfet-administrateur régional au Kosovo (1999-2000) et secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de maintien de la paix (2008-2011) –, du ministère des affaires étrangères – coordonnateur du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, directeur des affaires économiques et financières du ministère, ambassadeur de France à Madagascar, puis en Italie, et ambassadeur chargé du projet d'Union pour la Méditerranée (2007-2008) –, puis de l'Union européenne – représentant spécial de l'Union européenne en Macédoine (2001-2002) et secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 août 2016. Elevé à la dignité d'Ambassadeur de France en 2015, il est actuellement conseiller maître à la Cour des comptes.

## ■ Hubert Védrine



Diplômé de sciences politiques, ancien élève de l'École nationale d'administration, Hubert Védrine a débuté sa carrière en 1974 au ministère de la culture, puis de l'équipement, avant d'intégrer le ministère des affaires étrangères en 1979. En 1978, il est élu député suppléant (PS) dans la première circonscription de la Nièvre. De 1981 à 1995 il est le collaborateur du Président de la République François Mitterrand en qualité de conseiller diplomatique, porte-parole de la Présidence et, de 1991 à 1995, secrétaire général de l'Élysée. Il est nommé maître des requêtes au Conseil d'État en 1986. Hubert Védrine est

ministre des affaires étrangères du gouvernement de Lionel Jospin de juin 1997 à mai 2002. En 2003, il crée une société de conseil géopolitique et est élu président de l'institut François Mitterrand. Depuis 2004, il est membre du conseil d'administration du groupe LVMH comme « administrateur indépendant ». Il donne un cours sur les « réalités internationales » à Sciences Po depuis 2005. Il est l'auteur de nombreux ouvrages portant notamment sur la géopolitique – parmi lesquels, derniers titres parus, *La France au défi* sur la réforme de la France (Fayard, 2015) suivi de *Le monde au défi* (Fayard 2016) – et *Sauver l'Europe* (Ed. Liana Levi, 2016).

## ■ Valéry Giscard d'Estaing



Ancien élève de l'École polytechnique, puis de l'École nationale d'administration (promotion Europe), inspecteur des finances, Valéry Giscard d'Estaing est élu député du Puy-de-Dôme en 1956. Sous la présidence du général de Gaulle, il est secrétaire d'État aux finances (1959-1962), puis devient ministre des finances et des affaires économiques (1962-1966). Sous la présidence de Georges Pompidou, il est de nouveau ministre de l'économie et des finances (1969-1974). Président de la République de 1974 à 1981, Valéry Giscard d'Estaing crée le Conseil européen et fait adopter le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Après l'Élysée, il occupe plusieurs mandats, notamment ceux de président du conseil régional d'Auvergne (1986-2004), de président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale (1987-1989) et de président du groupe libéral, démocrate et républicain au Parlement européen, où il est élu de 1989 à 1993. En décembre 2001, les chefs d'État et de gouvernement, réunis en sommet à Laeken, le nomment à la présidence de la Convention sur l'avenir de l'Europe, chargée de préparer un projet de Constitution pour l'Europe. Ce projet abouti est signé par le traité du 29 octobre 2004 mais rejeté par les Pays-Bas et la France l'année suivante. Auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Le pouvoir et la vie* (1988) et *Europa, la dernière chance de l'Europe* (2014), Valéry Giscard d'Estaing est élu à l'Académie française en 2003 au fauteuil de M. Léopold Sédar Senghor.